

Envoyé en préfecture le 19/11/2018

Reçu en préfecture le 19/11/2018

Affiché le

19 NOV. 2018

ID : 056-215601626-20181113-DB20181104-DE



VILLE DE PLOEMEUR
MORBHAN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique
13 novembre 2018

RESTAURATION DES REGISTRES D'ETAT CIVIL – DEMANDE DE SUBVENTION

Etaient présents :

Ronan LOAS, Serge LECUYER, Antoine GOYER, Hélène BOLEIS, Patricia QUERO-RUEN, Pascaline ALNO, Claudie LE BIHAN, Katherine GIANNI, Bernard CLERGEON, Pierre-Yves CAINJO, Jean-Luc MADEC, Martine LIEDOT, Anne-Valérie RODRIGUES, Armelle GEGOUSSE, Dominique QUINTIN, Isabelle LE RIBLAIR, Loïc TONNERRE, Michel ROUALO, Dominique SAURAY, Dominique DAUGES, Daniel LE LORREC, Irène BELLEC, Michel LE MESTRALLAN, Thierry LE FLOCH, Yolande ALLANIC, Jean-Guillaume GOURLAIN.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

David DREGOIRE à Serge LECUYER, Patrick GOUELLO à Patricia QUERO-RUEN, Christelle CAINJO à Pascaline ALNO, Teaki DUPONT à Dominique QUINTIN, Philippe DONIES à Isabelle LE RIBLAIR, Sylvain BRITEL à Daniel LE LORREC, Nolwenn DELALEE à Yolande ALLANIC.

Secrétaire de séance : Patricia QUERO-RUEN

*Présents : 26
Pouvoirs : 07*

DIRECTION DES RESSOURCES

n°04

RESTAURATION DES REGISTRES D'ETAT CIVIL – DEMANDE DE SUBVENTION

Rapporteur : Katherine Gianni

Les registres d'état civil, de délibérations ou d'arrêtés sont des documents uniques, dont la bonne conservation importe sur la durée. Leur reliure est obligatoire et concourt à leur préservation. Des opérations de restauration sont donc à envisager pour assurer la consolidation matérielle de supports dégradés.

La ville consacre chaque année un budget de 15 000 € destiné à la restauration de ses archives. Il est proposé de poursuivre la restauration des registres municipaux abîmés en les confiant à un atelier spécialisé : Scop Papier relié au Moulin de Kereon, 29 400 Saint-Sauveur.

Les registres concernés sont les suivants :

Les registres paroissiaux ou BMS de 1749-1750, 1751-1752, 1753-1755, 1756-1757, 1758-59, 1760-1761, 1762-1763, 1764-1765, 1766-1767, 1768-69, 1770-1771, 1772-1773, 1779, 1785, 1789, 1790 et 1792.

Les travaux de restauration sont estimés à 14 600 € TTC.

Pour ces travaux de restauration, la commune peut bénéficier d'un subventionnement de la Direction Régionale des Affaires Culturelles à hauteur de 40 % du montant hors taxe du devis.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la commission « finances, ressources humaines » du lundi 5 novembre 2018 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **CONFIE** la restauration des registres désignés ci-dessus à l'atelier désigné ci-dessus,
- **AUTORISE** le Maire à solliciter l'aide de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour la restauration des registres municipaux.

Délibération adoptée à l'UNANIMITE

Le registre dûment signé.
Pour extrait certifié conforme.



Ronan LOAS,
Maire